



Ecole de golf de Ste Maxime

Saison 2019 – 2020

Baby golf : (de 4 à 6 ans)

1 h / semaine

Samedi de 10h00 à 11h00 (4 à 5 ans)

Samedi de 11h00 à 12h00 (5 à 6 ans)

Tarifs des cours :	199 euros
Adhésion ASGSM :	5 euros
Total :	204 euros
Dotation ASGSM à déduire	- 100 euros
TOTAL à régler	104 euros



104 €

Groupe Débutants

1 h 30 / semaine

Le mercredi de 13h30 à 15h00 ou

Le samedi de 13h30 à 15h00

Tarifs des cours	299 euros
Adhésion ASGSM	5 euros
Total :	304 euros
Dotation ASGSM à déduire	- 100 euros
TOTAL à régler	204 euros



204 €

Groupe Perfectionnement ou Elite

1h30 / semaine

Le mercredi de 15h à 16h30 ou

Le samedi de 15h00 à 16h30

Tarifs des cours	299 euros
Adhésion ASGSM	5 euros
Total :	304 euros
Dotation ASGSM à déduire	- 100 euros
TOTAL à régler	204 euros



204 €

Nota : la dotation ASGSM ne concerne que les jeunes ayant pris leur licence au Golf de Sainte Maxime

LICENCE FFGOLF OBLIGATOIRE (en sus des barème ci-dessus) POUR CHAQUE COTISATION ECOLE DE GOLF

Déjà licencié en 2019		Nouvelle licence	
Catégorie de Licence	Tarif 2020	Catégories de Licence	Tarifs du 1/09/2019 au 31/12/2020
Jeune adulte (19 à 25 ans)	33 euros	Jeune adulte (19 à 25 ans)	49 euros
Jeune (13 à 18 ans)	22 euros	Jeune (13 à 18 ans)	28 euros
Enfant (-13 ans)	19 euros	Enfant (-13 ans)	21 euros

Prestations et tarifs

Date de rentrée : mercredi 25 ou samedi 28 septembre 2019 selon les groupes

Seau de balles et matériels fournis durant les cours

30 séances répartis sur l'année (hors vacances scolaires)

ACCÈS SUR LE PARCOURS OFFERT TOUTE L'ANNÉE

Certificat médical

Un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf devra être transmis à l'accueil dès l'inscription. En lien avec la licence, il sera enregistré sur l'extranet de la Fédération Française de Golf.

EQUIPE PEDAGOGIQUE et objectifs de l'école de golf

Les objectifs de l'école de golf sont :

- de faire découvrir et aimer le golf
- de donner aux enfants les bases nécessaires pour progresser
- de leur donner les valeurs sportives et golfiques (respect des autres, respect du terrain, respect de l'étiquette)
- et de préparer les jeunes à la compétition sportive

Les missions de l'école de golf sont d'abord éducatives avec l'adoption d'un comportement respectueux envers les autres jeunes golfeurs et envers le terrain de golf. Le golfeur en herbe devra s'intégrer au groupe et y acquérir de l'autonomie.

La seconde mission de l'école est technique. Elle assure l'apprentissage gestuel et stratégique du jeu de golf mais aussi la connaissance des règles du jeu et de l'étiquette.

L'équipe pédagogique

Le directeur du golf : Stéphane HASSLER

Responsable enseignement : Camille POINSOT

Enseignants : Camille POINSOT et Benjamin REINARZ

Président ASGSM : Henri Felzine

Président commission sportive : Chantal Kenniche

Référent jeunes : Chantal KENNICHÉ

INFOS et COMMUNICATION

Le site internet Blue Green www.sainte-maxime.bluegreen.com

Le site internet de l'ASGSM www.asgsm.fr

Le panneau d'affichage : situé à l'extérieur devant l'accueil. Vous y trouverez des Infos, les plannings et les diverses animations.

Mail : ste.maxime@bluegreen.com

Tel du golf : 04.94.55.02.02

Tel de Chantal : 06.82.63.02.19

Infos diverses :

Rendez-vous aux entraînements : Le rendez-vous en début et fin de séance se trouve devant l'accueil. Merci d'arriver 5 minutes avant le début de la séance. En effet, tout retard nuit à une mise en action rapide et cause un désagrément pour tous. Merci de venir récupérer vos enfants directement à l'accueil.

Matériels : il est très important d'avoir un matériel adéquat pour une pratique optimum du golf. Le golf s'engage à fournir le matériel pour les débutants. Ensuite, il est préférable d'avoir son propre matériel. Les enseignants vous conseilleront le matériel le plus adapté à votre enfant.

Tenue vestimentaire : il est important que votre enfant ait une tenue appropriée. Il est recommandé d'avoir des chaussures de golf.



Charte de l'école de golf

L'École de gGlf de Ste Maxime est régie par une charte. L'adhésion est soumise au respect de cette charte et à son acceptation préalable. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents.

Article 1 – Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf. Deux absences excusées sont tolérées en téléphonant au secrétariat.

Article 2 – Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles.

Article 3 – Compétitions

La participation aux compétitions par équipes sera toujours favorisée à celle des compétitions individuelles.

Article 4 – Comportement

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances de Golf.

Article 5 – Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, les parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition.

Article 6 – Tenue

Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours, au Club House et partout en déplacement.

Article 7 – Esprit

- Représenter les couleurs du Golf de Ste Maxime lors des compétitions à l'extérieur (port du polo obligatoire).
- Favoriser l'esprit sportif du groupe.
- Etre fair-play.
- Mettre toute sa volonté, son courage, son dévouement pour essayer d'atteindre les objectifs fixés en accord avec les intervenants.
- Privilégier l'ouverture du dialogue et faire preuve d'honnêteté en communiquant directement avec les personnes concernées.
- Respecter l'interdiction absolue de consommer de l'alcool, des drogues en tous genres ou de fumer dans l'enceinte de Golf de Ste Maxime, ainsi que lors des compétitions et camps d'entraînement à l'extérieur pour les équipes.

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de la Charte de l'Ecole de Golf.

Signature des parents

Signature du jeune